



# Règlement intérieur : espace jeunes

## 1 ADHESION

- Pour bénéficier de l'accueil et participer aux activités proposées, le dossier doit être complet et l'adhésion payée.
- Coût :
  - 65 € pour un jeune
  - 110 € pour une fratrie de 2
  - 140 € pour une fratrie de 3 ou plus.Les tarifs s'appliquent à l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Pour une adhésion de septembre à décembre, le tarif est de 35 €.

## 2 L'ACCUEIL

- L'accès au centre n'est pas autorisé en dehors des horaires d'ouverture et de la présence d'un animateur.

- *Les horaires à respecter :*

13h30 à 18h les mercredis et samedis hors vacances scolaires.

13h30 à 18h du lundi au vendredi en période de vacances scolaires.

18h à 22h pour les soirées en période de vacances scolaires.

- *Sont interdits sur le lieu d'accueil et en activité :*

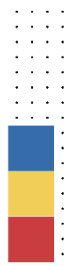
La consommation de cigarettes, la cigarette électronique, les puffs ou produits stupéfiants..  
La consommation de toutes sortes de boissons alcoolisées.

- *Le jeune s'engage au respect :*

- **Des membres de l'équipe pédagogique et les autres jeunes :** tout comportement insolent ou irrespectueux sera sanctionné.
- **L'image et la vie privée de chacun :** interdiction de filmer ou de photographier un autre jeune sans son accord, ainsi que de diffuser ces contenus sur les réseaux sociaux.
- **Des locaux, du matériel et de l'environnement :** les jeunes doivent veiller à la propreté des lieux, au bon usage du matériel mis à disposition et au respect de l'environnement.
- **Des consignes et de la sécurité :** il est obligatoire de respecter les règles et consignes de sécurité pour garantir un cadre sécurisé pour tous.

## 3 MATERIEL

- Le matériel de l'espace jeunes ne peut sortir du local sans l'autorisation de la direction.
- Les jeunes doivent ranger le matériel et participer au nettoyage de la salle, y compris la vaisselle et le goûter, à la fin de chaque accueil.
- Chaque jeune est responsable de ses affaires personnelles. En cas de perte ou de vol, la mairie ne pourra être tenue responsable ni rembourser le préjudice.



#### 4 ACTIVITES

- Aucune activité n'est obligatoire.
- Le téléphone est mis dans une boîte lors des animations de 14h à 16h30 afin de favoriser les échanges et la participation aux activités pour les jeunes.
- **Inscription et paiement** : Pour certaines activités (sorties, soirées, grands jeux...), le jeune doit s'inscrire par mail ou directement avec l'équipe et régler le coût.
- **Priorité d'accès** : La municipalité se réserve le droit de prioriser l'accès en fonction de la fréquentation à l'année et de l'investissement dans les actions d'autofinancement et les projets.
- **Annulation d'une activité** : Une activité peut être annulée par les animateurs ou pour cause d'imprévu ; dans ce cas, elle sera remboursée ou reportée sur une autre activité, selon le choix des familles.
- **Déroulement** : Les activités débutent et se terminent à l'espace jeunes, sauf mention contraire précisée par mail ou sur le programme.

#### 5 RESPONSABILITE

- Les animateurs sont responsables du jeune uniquement lorsqu'il se trouve dans le lieu d'accueil ou en activité. L'équipe doit veiller au bien-être du groupe et du jeune.
- Toute dégradation volontaire, quelle qu'en soit la nature, sera facturée à la personne responsable pour le montant total des dommages causés.
- **Chaque jeune fréquentant l'espace jeunes s'engage à adopter un comportement respectueux et bienveillant envers l'ensemble des participants, l'équipe pédagogique et les infrastructures mises à disposition.** Tout comportement, irrespectueux envers l'adulte est strictement interdit. Les animateurs, en accord avec la direction du service enfance jeunesse et les élus, se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement le jeune.
- En cas de blessures, les soins sont pris en charge par l'assurance responsabilité civile fournie au moment de l'inscription. Une déclaration d'accident sera remise pour faire valoir ces droits à l'assurance.

Signature du responsable légal  
Précédée de la mention «lu et approuvé »

Signature du jeune  
Précédée de la mention «lu et approuvé »

